

# FORMATION DES PARENTS CORRESPONDANTS

**Jeudi 21 septembre 2023**



- Le parent correspondant, un interlocuteur privilégié
- Vos interlocuteurs
- Le conseil de classe
- Rôles ponctuels

# Le parent correspondant : un interlocuteur dans la vie de l'établissement

## LIEN

- avec les parents d'élèves
- avec les enseignants
- avec la direction

## PARTENARIAT

- avec l'APEL ([stbrunoapel@gmail.com](mailto:stbrunoapel@gmail.com))
- avec les acteurs de la vie de l'établissement

## REPRESENTATION

- de toutes les familles de la classe
- du groupe de tous les parents correspondants

# Vos interlocuteurs

***Le professeur principal  
de la classe***

***La coordinatrice de  
niveau***

*6<sup>ème</sup> : Mme LEROY*

*5<sup>ème</sup> : Mme PICCOLO*

*4<sup>ème</sup> : Mme MAGNARD*

*3<sup>ème</sup> : Mme AMIEUX*

***La responsable de la vie  
scolaire***

*Mme OGIER*

***Le chef d'établissement  
M. LOULLIER***

***L'adjointe de direction  
Mme LEFRANC***

# Le conseil de classe

## OBJECTIFS

- Lieu de dialogue et d'échange sur le travail, les résultats, le comportement de chaque élève.
- Accompagnement du projet d'orientation

## COMPOSITION

- Un membre de la Direction (président)
- Le professeur principal (animateur)
- Les enseignants de la classe
- (La responsable de vie scolaire)
- Les élèves délégués de la classe
- Les parents correspondants

# Le conseil de classe

## **DATE**

Elle est communiquée par le professeur principal.

## **PERIODICITE**

- 1<sup>e</sup> trimestre = première évaluation, moyen d'aider les élèves
- 2<sup>e</sup> trimestre = premiers avis d'orientation via la fiche dialogue
- 3<sup>e</sup> trimestre = avis de passage ou d'orientation

## **DUREE**

La durée varie selon le nombre d'élèves et le profil de la classe (1h15-1h30 en moyenne).

# Le conseil de classe

## **LES POINTS QUI PEUVENT ETRE ABORDES**

- ✓ Tout ce qui concerne la vie de classe
- ✓ Les questions et problèmes d'emploi du temps
- ✓ L'orientation
- ✓ Discipline dans la classe
- ✓ L'organisation du calendrier
- ✓ La charge du travail personnel

# Le conseil de classe

## LES POINTS DE VIGILANCE

- ✓ Tous les parents correspondants sont invités mais il est préférable que seulement deux d'entre vous y soient présents. Prenez contact entre vous pour vous répartir les conseils de l'année.
- ✓ Vous représentez l'ensemble des parents ; vous ne venez pas pour défendre votre enfant (qui n'a d'ailleurs pas à être défendu).
- ✓ Les problèmes de cantine, de transport, de propreté des locaux, les problèmes personnels avec un professeur, etc n'ont pas lieu d'être évoqués au conseil. Ces informations sont à transmettre à l'administration qui traitera ces points dans les commissions correspondantes.
- ✓ Les méthodes pédagogiques ne doivent pas être remises en cause : elles sont de la compétence du corps enseignant.
- ✓ Respecter les règles de confidentialité : aucune information entendue en conseil de classe ne doit être communiquée, même aux familles concernées.



# Le conseil de classe



Transmettre la parole des parents



Apporter un autre regard sur la classe ou l'élève  
Prendre la parole comme tous les membres du conseil



Résumer en une appréciation générale ce qui a été exprimé par les professeurs dans le compte-rendu aux parents



**Confidentialité des débats et des décisions**

**Les informations et/ou décisions sont transmises aux familles et aux élèves par les professeurs principaux**

Un écrit objectif, général et non nominatif. Relecture et éventuellement modification par le professeur principal avant diffusion aux parents de la classe.

# Le conseil de classe

**Le parent correspondant est présenté par le président du conseil et accueilli par l'équipe.**

**Il participe aux trois conseils de classe de l'année.**

**Il transmet aux membres du conseil de classe les questions, remarques qu'il a recueillies suite au dépouillement de l'enquête adressée aux parents avant le conseil.**

**Seuls les éléments ayant un caractère collectif sont énoncés. Les problématiques requérant une réponse individuelle sont transmises au professeur principal.**

## Des rôles ponctuels

- Rassembler des informations concernant d'éventuels problèmes dans la classe et les transmettre au Professeur Principal, à la Coordinatrice de niveau, à la Responsable de Vie Scolaire, à la Direction.
- Servir de médiateur entre une famille et l'établissement le cas échéant.

# Le profil du parent correspondant

**Respecter la règle  
de confidentialité**

**Être à  
l'écoute de  
tous**

**Rester objectif  
et impartial**

**Le parent correspondant doit faire preuve de discernement  
et agir au profit de l'ensemble des enfants de la classe**

# Le mandat

Les parents correspondants de la classe sont mandatés par le chef d'établissement pour une année scolaire. Leurs coordonnées sont aux parents des élèves de la classe

Ils participent à la réunion d'information-formation donnée en début d'année.

## Questions / Réponses

*Merci pour votre investissement au service de tous !*